

## Mémoire au Comité spécial sur la réforme électorale Par Daniel McCabe

L'adoption de la représentation proportionnelle mixte (RPM) correspondrait le mieux aux cinq principes énoncés dans le mandat du Comité spécial sur la réforme électorale. Fait plus important encore, parmi les divers systèmes, un modèle de RPM adapté aux besoins d'une fédération vaste et diversifiée ferait le mieux progresser l'intérêt général de favoriser une démocratie saine, inclusive et représentative.

Le débat qui suit porte sur les principes directeurs et met l'accent sur la « participation ». Même s'il existe de nombreux liens entre les principes, une plus grande participation se prête à des gouvernements plus légitimes et à la possibilité de plus d'inclusion et d'intégrité, tant au Parlement que dans le processus politique.

### **1. Efficacité et légitimité**

Puisque le système majoritaire uninominal à un tour (SMUT) a tendance à produire des gouvernements majoritaires qui ne reflètent pas avec exactitude les préférences de l'électorat quant aux partis politiques à l'échelon national ou provincial<sup>1</sup>, l'important pouvoir législatif exercé par les gouvernements majoritaires soulève des préoccupations à l'égard de la légitimité politique. Ce qui semble être un important mandat, exprimé en nombre de sièges, le semble beaucoup moins sur le plan des suffrages exprimés. La question de la légitimité est complexe quand la discipline de parti et la culture, qui a un effet dissuasif sur l'indépendance des députés, concentrent le pouvoir entre les mains de l'exécutif.

Même si, à certains égards, un système électoral qui produit des gouvernements majoritaires peut être qualifié d'« efficace », je crois qu'il serait plus juste de dire qu'un tel système est « efficace ». Par ailleurs, dans une démocratie parlementaire, on ne peut pas affirmer qu'un système qui favorise l'efficacité aux dépens de la légitimité est véritablement efficace. Dans la mesure où ce type de système dissuade l'électorat à participer au processus politique et atténue la responsabilisation du gouvernement envers le public, l'inverse est vrai.

### **2. Participation**

En plus d'écorner la légitimité des gouvernements canadiens, l'écart entre les suffrages exprimés par les Canadiens et la composition du Parlement décourage bon nombre d'électeurs à prendre part à la vie politique. Il existe un lien clair entre la légitimité et la participation au processus

---

<sup>1</sup> Il existe de rares exceptions. Par exemple, lors des élections fédérales de 2015, le Manitoba était la seule province pour laquelle le pourcentage de sièges obtenus par les libéraux, les conservateurs et les néo-démocrates (les verts ont été exclus, ayant obtenu environ 3 % des suffrages exprimés à l'échelle de la province) concordait presque à la proportion de suffrages exprimés obtenus par chaque parti dans la province. Les résultats dans d'autres provinces montrent que les écarts importants (p. ex. plus de 10 % dans le cas des 3 principaux partis en Ontario et dans les Maritimes) étaient la norme. En ce qui a trait aux suffrages exprimés à l'échelle nationale, les libéraux ont obtenu un pourcentage de sièges qui dépassait d'environ 15 % le nombre de suffrages qu'ils ont recueillis. À l'inverse, les néo-démocrates ont obtenu environ 7 % moins de sièges, et les conservateurs ainsi que les verts, environ 3 % moins de sièges. Puisque chaque territoire peut élire un député, je me suis uniquement reporté aux résultats provinciaux et nationaux dans le cadre de ma comparaison du pourcentage de sièges remportés par un parti avec le pourcentage des suffrages exprimés obtenus par ce dernier.

démocratique : puisque les gens décident de ne pas voter et de ne pas prendre part autrement à la vie politique, la légitimité du système dans son ensemble en souffre. Il y a de nombreuses raisons pour lesquelles les gens ne participent pas au processus politique, et il n'y a pas de solution unique permettant de favoriser une participation accrue. Or, dans le cadre des discussions portant sur la participation et sur la réforme électorale, il devrait y avoir un principe directeur selon lequel il faut choisir un système électoral où l'exercice du droit de vote crée, chez les électeurs, le sentiment d'avoir un lien plus fort avec leurs députés et d'être mieux représentés par ces derniers. Cela exige une meilleure concordance entre les préférences de l'électorat et la représentation au Parlement.

Puisque j'ai vécu dans diverses circonscriptions – certaines principalement rurales, d'autres densément urbaines, et dans des circonscriptions se situant quelque part entre les deux – je peux témoigner de mes expériences à l'égard de diverses situations que vivent les électeurs. Malheureusement, dans un SMUT, il n'est pas rare qu'un électeur « conservateur » qui vit dans une circonscription urbaine ou qu'un électeur « progressiste » qui vit dans une circonscription rurale a l'impression que son vote est futile. Cela peut être dû au fait que, dans certaines circonscriptions « sûres », la pluralité des voix est assurée. Le vote d'un électeur, dans une telle situation, pour un candidat et/ou un parti semble être « perdu » puisqu'il a l'impression que son vote n'aura aucune incidence, sauf peut-être le fait de devenir une statistique figurant dans les registres du scrutin. Dans d'autres cas, le vote stratégique pourrait amener une personne à se rendre à l'isoloir, mais des préoccupations sous-jacentes à l'égard d'une représentation dénuée de sens et peu efficace demeurent. Ce n'est pas une façon de favoriser la participation des citoyens. La promotion d'une participation accrue exige un lien fort avec le gouvernement fédéral, une représentation au Parlement et une garantie que les choix et les préférences à l'échelle locale seront représentés au-delà du décompte des votes, en particulier dans un pays aussi grand et aussi diversifié que le Canada.

Le fait que notre système actuel ne reflète pas avec exactitude les choix à l'échelle locale peut être illustré au moyen de deux exemples – le premier, dans les Maritimes, et le second, en Saskatchewan –, tirés des dernières élections fédérales.

Même si les résultats, au moyen du SMUT, ont donné aux provinces de l'Atlantique 32 députés du caucus libéral, il est frappant de constater que la voix des habitants des provinces maritimes qui ont voté pour les conservateurs ou pour les néo-démocrates n'est absolument pas reflétée dans le nombre de sièges<sup>2</sup>. Il existe sans aucun doute des avantages liés à une représentation au sein du parti au pouvoir, mais on peut se demander si les Canadiens de l'Atlantique auraient aussi souhaité avoir une voix locale au sein de l'opposition, libérée des pressions relatives au fait de faire partie du gouvernement. De la même manière, un Canadien, qui vit dans une des provinces de l'Atlantique, dont les opinions ne concordent pas avec celles du parti majoritaire, pourrait se sentir plus touché par le processus politique si la région jouissait d'une certaine représentation d'un parti qu'il appuie.

---

<sup>2</sup> Selon les résultats des élections fédérales de 2015, les libéraux ont remporté 100 % des sièges à l'échelle du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve-et-Labrador, en ayant respectivement obtenu 51,5, 62, 58 et 64,5 % des suffrages exprimés. Ces résultats laissent un important pourcentage de l'électorat sans représentation du côté de l'opposition (p. ex. au Nouveau-Brunswick, environ 25 % de l'électorat a voté pour le Parti conservateur, et 18 % pour le Nouveau Parti démocratique).

Si l'on se penche sur cette question sous un autre angle régional, un électeur libéral en Saskatchewan pourrait être heureux de savoir que la province occupe un siège au Cabinet. Mais, en sachant que 24 % des suffrages exprimés dans la province sont pour les libéraux, il y a lieu de se demander pourquoi la province n'est pas mieux représentée dans le caucus libéral<sup>3</sup>.

La RPM, qui atténue un tel écart entre les sièges remportés à l'échelon des circonscriptions et la proportion de suffrages exprimés obtenus par un parti dans une région donnée grâce au choix d'un député dans les listes régionales du parti, aurait pour effet de rendre le Parlement plus représentatif (tant à l'échelle provinciale que nationale) et motiverait davantage les Canadiens à prendre part au processus électoral.

### **3. Accessibilité et inclusion**

Si la composition du Parlement reflétait avec plus de justesse la façon dont les gens s'expriment grâce à l'exercice du droit de vote, les Canadiens se sentiraient davantage visés par le processus électoral, et une participation accrue permettrait aux députés de refléter avec plus de justesse la diversité de la société canadienne. Une faible participation à la politique traditionnelle se fait peut-être ressentir plus vivement au sein des collectivités historiquement désavantagées – notamment celles qui ont été exclues du processus politique à diverses époques. Comme le Canada veut favoriser la réconciliation avec les peuples autochtones et travaille à atteindre une égalité réelle en ce qui a trait aux principes constitutionnels fondamentaux, son système électoral ne devrait pas rester ancré dans le XIX<sup>e</sup> siècle. Même si certains progrès ont indubitablement été accomplis pour améliorer la représentation des femmes et de certains groupes racialisés au Parlement, cette représentation est loin de refléter la société canadienne. Dans la mesure où la RPM favoriserait vraisemblablement une plus grande participation par rapport au SMUT, il est raisonnable de s'attendre à ce qu'une légitimité et une inclusion accrues se produisent par la suite.

### **4. Intégrité**

En ce qui a trait aux problèmes de légitimité découlant de la propension du SMUT à produire des gouvernements jouissant d'une forte majorité grâce à des pourcentages beaucoup plus faibles des suffrages exprimés, il existe une préoccupation à l'égard de la qualité de nos débats politiques. Cet enjeu touche à l'intégrité liée à la façon de faire de la politique et cause en partie la faible participation à la vie politique au sein de certains groupes de la population.

Un système qui produit généralement des gouvernements majoritaires avec moins de 40 % des suffrages exprimés et dans lequel une majorité de sièges peut correspondre à une proportion se situant entre 25 et 35 % dans une circonscription donnée, risque de favoriser les partis qui prennent les mesures nécessaires pour attirer le nombre d'électeurs leur permettant de remporter les élections. Cela peut supposer de fermer les yeux sur les intérêts importants d'un vaste segment de la population ou de tirer parti des questions qui divisent l'opinion à des fins politiques à court terme. Fait plus important encore, la réalité d'un gouvernement majoritaire

---

<sup>3</sup> Selon les résultats des élections fédérales de 2015, l'unique siège remporté par les libéraux en Saskatchewan représente environ 7 % des suffrages exprimés à l'échelle de la province. Des résultats plus proportionnels auraient eu pour effet que les libéraux auraient remporté deux ou trois sièges de plus dans la province.

combinée à la discipline de parti signifie qu'il n'est pas souvent nécessaire de rechercher le consensus avec les autres partis au moment de la prise de décisions portant sur des enjeux d'importance. Il est facile de comprendre pourquoi la qualité des débats et des discours au Parlement se dégrade souvent au point de se transformer en querelles partisans, qui en font peu pour inspirer confiance au grand public.

Contrairement au SMUT, un système plus proportionnel exigerait vraisemblablement la collaboration des partis en vue de créer des politiques dans l'intérêt du public. Au lieu de chercher des occasions de marquer des points sur le plan politique pour surpasser un adversaire dans le but d'obtenir une plus grande majorité ou de former un jour un gouvernement majoritaire, les partis devraient collaborer pour atteindre un consensus qui reflète la volonté de l'électorat. Le public s'attend à ce qu'il y ait ce genre de coopération productive, et nos députés sont, de toute évidence, capables de réaliser un tel exercice si on leur en donnait la possibilité. Les gouvernements minoritaires ne doivent pas avoir de connotation péjorative. Dans de nombreux cas, ils permettent une responsabilisation, une légitimité et une intégrité accrues.

## **5. Représentation locale**

Un système de représentation proportionnelle qui est adapté aux réalités de la fédération canadienne doit comprendre une certaine forme de représentation locale, idéalement au moyen d'élections de députés locaux à l'échelon des circonscriptions. Comme cela a été mentionné dans la section « Participation », une forme de représentation locale plus inclusive et plus exacte que celle du SMUT en vigueur actuellement découlerait de l'adoption d'une RPM dotée de mécanismes de sélection régionale. Cela permettrait de mieux veiller à ce que la diversité des points de vue régionaux soit représentée au Parlement. Les électeurs auraient l'assurance qu'un député local est élu, et que celui-ci pourra les aider à comprendre les programmes du gouvernement fédéral et qu'il représentera les intérêts locaux. De même, l'élection de députés additionnels depuis les listes régionales des partis en vue d'améliorer la proportionnalité en matière de répartition des sièges permettrait de nous assurer que les préoccupations des électeurs qui ont un point de vue différent sont entendues et que ces électeurs ont une pleine représentation au Parlement.

Pour terminer, la frustration liée à la façon actuelle de faire de la politique et de tenir des élections semble s'être manifestée dans les résultats des élections fédérales de 2015. Environ 62,5 % des électeurs ont voté pour des partis qui ont promis a) d'adopter un type de représentation proportionnelle (RP), ou b) de remplacer le SMUT par un autre système, qui pourrait comprendre une RP. Il s'agit d'un mandat ambitieux pour le changement. Je demanderais au Comité de respecter ce souhait en recommandant l'adoption de la RPM, qui représente mieux les préférences de l'électorat canadien, tout en respectant le principe important de la représentation locale et régionale.